

Contribution du groupe EELV des Jalles : priorité à un Espace Naturel

La séance du 8 juillet du Conseil de Communauté a ouvert une enquête publique pour l'aménagement du Domaine du Bourdieu à Saint Médard en Jalles. Ce texte constitue la position du groupe EELV des Jalles pour cette enquête publique.

La position du groupe EELV des Jalles : pour un classement en zone naturelle (zone N)

Dans une vision cohérente sur l'ensemble de la CUB, EELV soutient l'approche d'un urbanisme maîtrisé et raisonné et nous nous inscrivons dans cette logique.

Saint Médard a déjà connu une forte urbanisation des dernières années en consommant trop d'espace naturel.

Notre conviction forte est qu'il n'est pas nécessaire aujourd'hui de créer un nouvel espace urbanisé d'une telle ampleur en ce lieu. De meilleures possibilités existent au niveau du centre de Saint Médard, favorisant l'intensité urbaine, pour permettre effectivement d'accompagner l'accroissement inéluctable de la population et la création de logements sociaux.

Et donc, en profitant des 28 ha d'espace naturel et boisé, nous pensons que le Domaine du Bourdieu constitue au contraire une fantastique opportunité de créer un « poumon vert », intelligent et écologique, en plein cœur de St Médard.

Les avantages à classer le Domaine du Bourdieu en zone naturelle

Nous proposons une zone naturelle et vierge de toute construction, qui pourra être riche en qualité de vie pour les Saint-Médardais :

- zones préservées avec un intérêt écologique, faunistique ou floristique,
- secteur naturel boisé,
- création d'un parc public de 10 ha autour du Château, les 18 ha restants étant traités en gestion naturelle, replantation et cheminements légers,
- parcours de promenade pédestres,
- parcours sportifs,
- secteurs pédagogiques,
- accueil au sein du château d'une association « nature » qui gérerait le domaine, avec des parcours pédagogiques, des classes vertes, ...
- jardin botanique ...

Renforçant le bien-vivre en plein cœur de la ville, le Domaine du Bourdieu peut devenir le vaste espace naturel de référence qui faisait cruellement défaut à Saint Médard jusqu'à présent (comme Mendavit à Gradignan, ou Majolan à Bruges).

Nos convictions pour défendre ce classement en zone naturelle

Le groupe EELV est déterminé à agir pour le mieux-vivre au quotidien des habitants de Saint Médard et défendra donc cette position avec tous les moyens à sa disposition.

Créer un « poumon vert » de 28 hectares en plein centre-ville contribuera fortement à construire une meilleure qualité de vie et rentre complètement dans cette logique de privilégier aujourd'hui la qualité de vie et l'écologie en réservant les constructions dans des zones mieux appropriées.

Nous demandons également un état des lieux faune-flore soit réalisé sur le Domaine.

Le coût d'acquisition du foncier reste une préoccupation pour un classement en zone N, mais des pistes de financement existent pour la Mairie qui sont à considérer dans le cadre d'une étude préalable :

- échange possible contre un terrain à bâtir (des droits à construire peuvent par exemple être attribués à l'Ouest du chemin de Cassy Vimaney, ou par la création d'une ZAC le long de l'avenue de la Boétie entre le Château du Bourdieu et la Résidence Flora Tristan, il existe de plus d'autres réserves foncières dans le contre ville plus pertinentes),
- autorisation de construire sur 1/10^{ème} de la superficie seulement,
- prise en charge par la CUB des 18 ha, voire des 28 ha dans le cadre du projet métropolitain « 50% de nature en ville » ou du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU 3.1).

Au final, privilégier la qualité de vie à Saint Médard et dans la CUB

En synthèse, la conviction forte du groupe EELV des Jalles est que le classement du Domaine du Bourdieu en zone naturelle sera la bonne solution pour apporter le maximum de bien-vivre aux Saint Médardais.

Et de manière plus globale, ce classement en zone naturelle favorisait :

- la continuité écologique,
- la lutte contre le réchauffement climatique,
- la contribution au plan climat de la CUB,
- la création d'une réserve foncière pour les générations futures.

Le fameux projet « Bordeaux Métropole 3.0 » cher aux élus de la CUB et à son président en particulier évoque « *le projet métropolitain qui offrira 55 000 hectares pour la nature* », Le Bourdieu peut devenir une parfaite illustration concrète de cette vision en dotant une des principales villes de la CUB d'un espace naturel de référence.